

# **C.S.A.**

## *CONSULTATION PUBLIQUE CONTRADICTOIRE FM 2006*

*Compte rendu de la réunion du*

Jeudi 2 juin 2005

En introduction, **M. LEVRIER** indique que la réunion est consacrée à un point d'avancement sur le plan FM 2006 et à la préparation des futurs appels à candidatures. Il informe les participants que le groupe FM 2006 arrêtera ses travaux à la fin de l'année 2005, le groupe de travail radio prenant le relais pour organiser les appels aux candidatures généraux. **M. LEVRIER** détaille ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- la première partie de la réunion est consacrée à la présentation du rapport de synthèse des contributions à la consultation publique contradictoire ;
- la deuxième partie est consacrée à la présentation par la société SILICOM de l'étude de modélisation qu'elle réalise pour le compte du CSA et de la DDM ;
- la troisième partie est consacrée à l'organisation des prochaines étapes de des travaux sur la préparation des prochains appels généraux.

### **1<sup>ère</sup> partie – Approbation du rapport de synthèse**

**M. MESLON** présente une synthèse des contributions aux questions administratives et juridiques de la consultation publique. Concernant les principes directeurs fondant l'action du Conseil dans l'élaboration des plans de fréquences, il rappelle qu'un très large consensus se dégage pour considérer que les travaux d'optimisation du spectre doivent s'opérer en continuité avec le plan de fréquences actuel. En pratique, la mise en place du nouveau plan de fréquences ne doit priver aucune radio de la possibilité d'être candidate sur sa zone actuelle. Sur la définition des couvertures, la plupart des contributions indiquent que la notion de couverture est intimement liée à l'objectif éditorial de chaque radio. En ce qui concerne l'optimisation de la couverture routière, peu d'éditeurs en font un axe prioritaire de recherche de nouvelles fréquences. La plupart des contributions insistent davantage sur la nécessité de trouver de nouvelles fréquences, dans les zones urbaines.

**M. MESLON** indique ensuite que pour l'organisation des futurs appels à candidatures, la loi offre la possibilité pour le Conseil de proroger pour une durée de deux ans, les autorisations arrivant à échéance avant le 31 décembre 2006. Sur la question du calendrier de ces appels généraux les avis divergent. Certains opérateurs considèrent qu'il est nécessaire de repousser les appels de deux ans pour optimiser au mieux les plans de fréquences. D'autres, au contraire, estiment qu'il est urgent de lancer des appels à candidatures et d'attribuer au plus vite, les fréquences vacantes. Sur le processus d'attribution des fréquences, plusieurs contributions se montrent intéressées par la possibilité d'attribuer des fréquences assorties de contraintes de programme, ce principe récemment validé par le Conseil d'Etat, sous la réserve du respect de certaines conditions, permettant d'attribuer plusieurs fréquences en une seule fois.

Enfin, pour les radios qui sont en cours d'autorisation, des changements de fréquence pourraient être nécessaires. Majoritairement, les réponses n'excluent pas cette possibilité, mais s'inquiètent des coûts induits par d'éventuels réaménagements et indiquent que tout réaménagement doit permettre aux radios concernées de conserver au moins leur zone de diffusion actuelle.

**M. DONZELLE** présente la partie technique du rapport de synthèse.

Sur la question des couvertures, il indique que la question de la diminution des PAR (puissance apparente rayonnée) suscite des avis très partagés ainsi que l'évolution des rapports de protection. Sur ce dernier point, certains pensent que les récepteurs permettent un gain sensible sur les rapports de protection. A l'opposé, d'autres considèrent que la grande diversité des types de récepteur devrait conduire à conserver les mêmes rapports de protection. Liée à la question des rapports de protection, est souvent évoquée la question des puissances multiplex. Un certain nombre d'opérateurs considèrent que les gains sur les rapports de protection, obtenus par les performances améliorées des récepteurs, sont en grande partie consommés, voire plus que consommés, par le problème des puissances multiplex. Toujours sur les rapports de protection, la question de l'amélioration espérée des rapports de protection en tenant compte du fait que les émetteurs émettent le même programme, fait l'objet d'un large consensus sans qu'aucune valeur ne soit à ce stade déterminée.

**M. DONZELLE** rappelle qu'un certain nombre d'opérateurs proposent des échanges de fréquences sur la même zone entre deux opérateurs, pour améliorer un peu la continuité entre stations. Néanmoins, l'idée de réseaux isofréquence ou de regroupement des radios par thématiques, dans la bande, paraîtrait intéressante dans l'absolu, même si elle n'est retenue par presque aucun contributeur. Le dernier point évoqué sur les règles techniques de planification concerne la question de l'écart de fréquences sur la même zone. En particulier, peut-on sur la même zone, passer de 400 à 300 kHz ? Là aussi, les avis sont assez partagés entre ceux qui considèrent qu'il faut rester à 400 kHz et ceux qui pensent que dans certains cas, on pourrait réduire l'écart à 300 kHz.

A l'issue de cette présentation, un tour de table est organisé pour constater s'il est possible de procéder à la clôture de la phase contradictoire de la consultation publique.

**M. DELORME (TDF)** indique qu'il n'a rien à ajouter à ce stade.

**M. EYRAUD (Towercast)** n'a, en l'état, également rien à ajouter à la synthèse.

**M. PALLAIN (NRJ)** précise que le point le plus important est l'existence d'un très large consensus sur la continuité du plan de fréquences actuel. Les opérateurs n'ont pas envie qu'il y ait un bouleversement de la bande FM à l'occasion du renouvellement de ces autorisations, chacun étant très attaché à la continuité sur sa propre fréquence. Les points d'accord portent sur des questions plus marginales, même si ce n'est pas négligeable, à savoir des améliorations ponctuelles des plans de fréquences, zone par zone lorsque c'est possible.

**M. GIBERT (Radio Classique)** indique que Radio Classique demande le renforcement des rapports de protection, compte tenu de son programme extrêmement fragile.

**M. JOUSSE (RCF)** est attaché au principe de continuité avec le plan actuel.

**M. APARICIO (Iastar)** précise qu'il convient de préserver la place des radios locales dans la future bande FM.

**Mme BEGUIN (MFM)** indique qu'en tant que petit réseau national, MFM est très intéressé par toute optimisation.

**M. GAULT (SIRTI)** rappelle la nécessité d'organiser rapidement les appels car de nombreuses radios indépendantes sont en attente de développement.

**M. LAUFER (Nextradio)** souhaite que les appels soient lancés le plus rapidement possible en évitant, dans la mesure du possible, les reports.

**M. ROIZEN (Skyrock)** résume l'état d'esprit du groupe Orbus : espoir et imagination. L'espoir, c'est qu'aujourd'hui, par le travail entrepris par le Conseil, par la DDM, par l'ensemble des opérateurs, diffuseurs, éditeurs, on mette en partie fin à l'inégalité territoriale qui domine. L'imagination, ce serait de dire que dans le respect de la loi et des contraintes physiques, rien ne doit être refusé par principe. Sans parler d'un éventuel big-bang, dont personne d'ailleurs ne parle dans les contributions, on doit essayer de faire en sorte de rechercher la meilleure solution pour les auditeurs.

**M. BERTIN (Yvelines Radio)** indique que les évolutions techniques nécessitent de réfléchir au financement des radios associatives.

**M. MAMI (France Maghreb)**.- indique être en accord avec la synthèse et souhaite que des solutions soient examinées pour éviter les partages de fréquences. Un deuxième point concerne les radios communautaires, cas à part dans le paysage français. L'optimisation devrait permettre à ces radios de s'installer où se trouve leur public, leur cible vive parce que pour les communautés arménienne, maghrébine, gitane les localisations dans les territoires sont plutôt concentrées, la cible n'est donc pas une cible nationale ouverte à tous, mais plutôt particulière.

**M. DARGENT (Radios d'autoroute)** rappelle l'utilité des radios autoroutières qui constituent le premier exemple de la bonne adéquation entre contenu éditorial et zone de couverture. Il faut que le nouveau plan de fréquences permette à l'information routière de sortir du ruban dans lequel elle s'est contenue à la demande du CSA. La sécurité routière doit sortir des autoroutes concédées. Sur le partage des infrastructures construites sur les autoroutes, rien ne s'oppose à ce que d'autres opérateurs puissent utiliser les relais des radios d'autoroute.

**M. ANICHINI (Radio France)** remarque que l'ensemble des pistes d'optimisation qui font consensus intègrent de l'éditorial et donc entraînent des attributions à contraintes de programme, pour le même programme ou un programme de type identique. Deuxième élément, le groupe Radio France a une caractéristique qui le distingue de l'ensemble des autres opérateurs : c'est la couverture du territoire. Il indique qu'il conviendrait de lier aux travaux de la consultation de FM 2006 ceux de la consultation sur la radio numérique.

**M. KERDRAON (RTL Group)**. indique qu'après la consultation, le principe de réalité l'emporte. Il faut privilégier rapidité, pragmatisme et étude concrète à la recherche d'une solution idéale. La priorité de RTL est de pouvoir couvrir le mieux possible le territoire. On doit aussi tenir compte de la deuxième étape, celle du numérique, qui sera peut-être une réponse d'avenir pour les couvertures des radios.

**M. BADUEL (FG)**. observe qu'il y a une véritable diversité, tant au niveau des formats que des opérateurs et souligne la nécessité de prendre en compte les attentes d'opérateurs de réseaux multiville qui utilisent un nombre plus réduit de fréquences que des opérateurs nationaux.

**M. KANDIN (Lagardère Active)**. veut rappeler l'attachement du groupe Lagardère à plusieurs principes fondamentaux qui doivent guider les travaux ultérieurs : la recherche du consensus et le bon sens.

**M. DESTOMBES (SNRC)** indique que ses adhérents attendent d'entrer très vite dans le concret.

**Mme DUBARRY (DDM)** précise que l'optimisation de la bande FM est un sujet de grande importance, ainsi que le montrent les nombreuses contributions que le CSA a pu recevoir. La DDM souhaite que puissent être examinées avec l'ensemble des acteurs, toutes les solutions qui permettront de dégager des fréquences afin que les radios puissent améliorer leur couverture, tout en veillant à préserver les équilibres.

A l'issue du tour de table, **M. LEVRIER** précise le processus de clôture de cette consultation contradictoire. Jusqu'au 8 juillet, date anniversaire de la loi, les opérateurs sont invités à apporter des contributions complémentaires. Puis le Conseil publiera le compte rendu de la présente réunion.

## **2<sup>ème</sup> partie – Présentation de l'étude Silicom**

La société Silicom présente brièvement l'étude qui lui a été confiée conjointement par la DDM et le CSA.

**M. FOUCHER (Silicom)** indique que l'étude sur l'optimisation des méthodes de planification de la bande FM s'étale sur une durée de six mois. Les résultats finaux sont attendus pour fin octobre. Les objectifs de cette étude portent sur l'optimisation des allocations FM, selon plusieurs stratégies. La première stratégie concerne l'optimisation par rapport à la situation existante. La deuxième stratégie est une stratégie d'allocation par sous-bandes. La troisième stratégie est une stratégie d'allocation par régions.

Les participants sont ensuite invités à poser des questions.

**M. PALLAIN (NRJ Group)** s'interroge sur l'utilité du scénario consistant à ne pas prendre en compte l'existant puisque il ressort des réponses à la consultation que personne ne souhaite partir d'une situation vierge.

Les responsables de Silicom indiquent que l'intérêt de cette stratégie est de savoir jusqu'où l'on pourrait optimiser.

**M. LEVRIER** précise que la commande a été passée à la société Silicom sur la base d'un processus avec un cahier des charges élaboré il y a fort longtemps, qui comportait l'ensemble des idées possibles d'optimisation : continuité du scénario existant, planification en sous-bandes et la continuité sur un plan régional avec l'existant.

Le scénario de planification en sous-bande a pour objet de vérifier l'intérêt de cette hypothèse.

**M. GAULT (SIRTI)** suggère à la société Silicom de concentrer ses efforts sur le premier scénario, puisque c'est celui qui semble le plus prometteur.

**M. KANDIN (Lagardère Active)** souhaite revenir sur l'hypothèse de la sous-bandes, sujet sur lequel le groupe Lagardère a commencé à travailler mais qui a été abandonné faute de consensus. La question se pose de savoir s'il faut encore examiner cette solution.

**Mme DUBARRY (DDM)**. précise qu'initialement l'objectif était de réaliser l'étude la plus complète possible, pour envisager tous les scénarios et leurs conséquences. Si l'ensemble des radios est d'accord pour se concentrer sur les scénarios 1 et 3, il n'y a pas de raison de s'y opposer, mais il ne faudra pas regretter ensuite l'abandon du scénario 2.

**M. GAULT (SIRTI)** estime que le consensus existe pour rejeter le scénario en sous-bandes.

**M. LEVRIER** demande si des personnes souhaitent exprimer des points de vue sur cette question.

**M. ROIZEN (Skyrock)**. indique qu'il se doutait bien que son appel à l'imagination était un voeu pieux. Il estime qu'il est dommage de refuser dès le départ toute solution alternative et que l'on ne devrait rien s'interdire *a priori*.

**M. LEVRIER** propose d'avoir la démarche la plus pragmatique possible. Il propose d'étudier en premier les stratégies partant de l'existant et en fonction des résultats de se réserver la possibilité de renoncer à la sous-bande, pour étendre les recherches sur une région complémentaire.

### **3<sup>ème</sup> partie – Plan d'action**

La troisième séquence a pour objet d'organiser la méthode de suivi de l'étude et d'envisager le passage à la phase opérationnelle consistant à préparer les appels à candidatures généraux.

**Mme DENIS.** rappelle que la vocation du groupe FM 2006 est d'élaborer des méthodes de planification qui puissent être mises à profit par le groupe de travail radio du CSA, dans le cadre des futurs appels à candidatures. 57 % des autorisations des radios privées viennent à échéance entre 2006 et 2008, dans le ressort de 12 comités techniques radiophoniques. Il y aura donc 12 appels à candidature à organiser. Certains de ces appels étaient ou sont prévus pour 2005, si on se réfère à l'échéance normale des autorisations qui arrive en 2006. Certaines de ces autorisations sont repoussables, comme la loi le permet dans une durée maximale de deux années. Des appels seront lancés au cours du premier trimestre de l'année 2006.

Le souhait du Conseil est de travailler très prochainement sur la question du calendrier des appels à candidatures et d'associer les opérateurs à la réflexion qui est menée au sein du CSA.

**M. LEVRIER** précise qu'il y a deux grands chapitres qui sont les méthodes de planification devant aboutir au plan de fréquences et le calendrier des appels à candidature compte tenu des évolutions juridiques de la loi et de la jurisprudence récente.

Ces deux sujets seront traités dans le cadre de deux groupes de travail : un groupe technique et un groupe administratif chargés d'organiser la concertation. Le premier groupe examinera les pistes d'optimisation qui ont été recensées dans le cadre des contributions de la consultation contradictoire et sera également chargé d'organiser le suivi de l'étude Silicom.

Le second groupe organisera la concertation permettant de préparer le calendrier d'appel à candidatures. La question des modalités de permutation de fréquences devra également être traitée dans le groupe administratif.

**M. LEVRIER** propose de confier l'animation du groupe administratif à M. François-Xavier Meslon et celle du groupe de travail technique au directeur technique.

Ces groupes se réuniront régulièrement d'ici la fin de l'année.